

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 4 juillet 2020, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le samedi 11 juillet 2020 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 9 h 32).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO, Mme DIAWARA, Mme ERFAN, M. GODRON, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KECHELAL, M. LORIC, M. MONTEIRO, M. PERRIMOND, M. PLAS, M. REDA, Mme ROBIN, Mme ROQUES, M. SAINT-PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

Absents représentés : Mme BEGHE représentée par Mme HURIEZ, M. DOUTEAU représenté par M. GOMEZ, Mme FALGUIERES représentée par Mme COSTA, Mme GAUTHIER représentée par M. PLAS, M. NASSE représenté par Mme BENSARSA REDA, Mme RIVET représentée par M. REDA, Mme ROGUE représentée par M. VILLEMEUR.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	26
Votants	33

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- souhaite la bienvenue à Madame Kumba DIAWARA, et procède à son installation au sein du Conseil Municipal en remplacement de Madame Arlette ROZENBERG suite à sa démission du poste de conseiller municipal.
- propose l'ajout d'une délibération au quinzième rang de l'ordre du jour : Modification n°3 du tableau des effectifs.
- propose l'ajout d'une motion au seizième rang de l'ordre du jour, relative au soutien de l'Etat aux transports franciliens.

Le Conseil Municipal approuve, à l'UNANIMITE, la modification de l'ordre du jour.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2020 est approuvé à l'UNANIMITE des membres qui étaient présents à la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2020).
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 8 avril au 2 juin 2020).

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
06/05/2020	Contrat de maintenance 2020 d'un Terminal de Paiement Electronique	188,40 €TTC	19/05/2020	Police Municipale	Le Maire
27/05/2020	Modification de la régie de recettes "Enfance"	/	22/06/2020	DRHJMAP	Le Maire
27/05/2020	Modification de la régie d'avances « Mini-crèche Janusz Korczak »	/	22/06/2020	DRHJMAP	Le Maire
27/05/2020	Modification de la régie d'avances à la Maison de la Petite Enfance	/	22/06/2020	DRHJMAP	Le Maire
28/05/2020	Avenant n°2 à la convention de location d'emplacements pour le stationnement de véhicules - Immeuble sis 5 rue Frédéric Merlet à Juvisy-sur-Orge	Par emplacement : Loyer : 166,46 €/an Charges : 54,72 €/an	29/05/2020	DRHJMAP	Le Maire
28/05/2020	Contrat de maintenance pour les 2 auto-laveuses pour le gymnase Ladoumègue. Contrat avec la société NILFISK.	3 141 €TTC/an	08/06/2020	DPVDU	Le Maire
29/05/2020	Avenant n° 1 à l'accord-cadre 16 10 016 - achat de denrées alimentaires - Lot D : Volaille fraîche	/	10/06/2020	Marchés publics	Le Maire
29/05/2020	Avenant n° 1 à l'accord-cadre 16 10 016 - achat de denrées alimentaires - Lot G : surgelés - poisson et fruits de mer	/	10/06/2020	Marchés publics	Le Maire
29/05/2020	Avenant n° 1 à l'accord-cadre 16 10 016 - achat de denrées alimentaires - Lot K : épicerie	/	10/06/2020	Marchés publics	Le Maire
29/05/2020	Avenant n°1 à l'accord-cadre 16 10 016 - achat de denrées alimentaires - Lot L : beurre - oeufs - fromages - tous produits laitiers	/	10/06/2020	Marchés publics	Le Maire
29/05/2020	Avenant n° 1 à l'accord-cadre 16 10 016 - achat de denrées alimentaires - Lot H : surgelés - légumes	/	10/06/2020	Marchés publics	Le Maire
29/05/2020	Avenant n° 1 à l'accord-cadre 18 10 005 - achat de denrées alimentaires - Lot C : viande fraîche sauf porc	/	10/06/2020	Marchés publics	Le Maire
29/05/2020	Modification de la régie de recettes de la Petite Enfance	/	22/06/2020	DRHJMAP	Le Maire
29/05/2020	Modification de la régie d'avances « Micro Halte-Garderie »	/	22/06/2020	DRHJMAP	Le Maire
02/06/2020	Avenant n°1 à l'accord-cadre 16 10 016 - achat de denrées alimentaires - lot A : poisson frais et produits issus de la mer	/	10/06/2020	Marchés publics	Le Maire

Direction Ressources Humaines, Juridique, Modernisation de l'Action Publique

- 1) **Création des commissions permanentes et désignation de leurs membres.**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE la création de 3 commissions permanentes :

- Commission n° 1 : Ressources
- Commission n° 2 : Travaux, Urbanisme Environnement et Qualité de Vie
- Commission n° 3 : Population, Citoyenneté, Solidarités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (29 POUR, 4 CONTRE :
VILLEMEUR, C. ROGUE, J-M.COSTES, B. AVELLANO),

A.

FIXE le nombre de membres de chaque commission en répartissant les sièges dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, comme suit :

- Commission n° 1 : 9 membres dont 1 membre pour la liste « Juvisy écologique et solidaire » et 1 membre pour la liste « Juvisy, relevons le défi citoyen ».
- Commission n° 2 : 11 membres dont 1 membre pour la liste « Juvisy écologique et solidaire » et 1 membre pour la liste « Juvisy, relevons le défi citoyen ».
- Commission n° 3 : 16 membres dont 2 membres pour la liste « Juvisy écologique et solidaire » et 1 membre pour la liste « Juvisy, relevons le défi citoyen ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

PROCEDE à l'élection des membres pour chaque commission.

Après avoir fait appel et recueilli les candidatures,

- Pour la Commission n° 1

Sont candidats : BENETEAU Sébastien, PERRIMOND Michel, SAINT-PIERRE Francis, REDA Robin, DI TOMMASO Cédric, GOMEZ Pascal, LORIC Christian (liste « Juvisy nous unit »), VILLEMEUR Alain (liste « Juvisy écologique et solidaire »), KECHELAL Samira (liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »)

- Pour la Commission n° 2

Sont candidats : HURIEZ Bénédicte, FALGUIERES Virginie, GODRON Jacques, MONTEIRO Filipe, ROQUES Valérie, GOMEZ Pascal, DIAWARA Kumba, LORIC Christian, ERFAN Josette (liste « Juvisy nous unit »), ROGUE Coline (liste « Juvisy écologique et solidaire »), GAUTHIER Laurence (liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »)

- Pour la Commission n° 3

Sont candidats : NASSE Jean-Claude, COSTA Amandine, SOLIGO Raymond, RIVET Nathalie, GUIBLIN Chantal, DOUTEAU Jean-François, ABBACI Malika, BEGHE Stéphanie, ERFAN Josette, SOUKOUNA Bakary, SERMAGE Marie, ROBIN Patricia, DIAWARA Koumba (liste « Juvisy nous unit »), AVELLANO Bernadette, COSTES Jean-Michel (liste « Juvisy écologique et solidaire »), PLAS André (liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »)

SONT ELUS ainsi qu'il suit les membres pour chaque commission :

Commission n° 1 : Ressources	Majorité : BENETEAU Sébastien, PERRIMOND Michel, SAINT-PIERRE Francis, REDA Robin, DI TOMMASO Cédric, GOMEZ Pascal, LORIC Christian. Opposition : VILLEMEUR Alain, KECHELAL Samira
Commission n° 2 : Travaux, Urbanisme Environnement et Qualité de Vie	Majorité : HURIEZ Bénédicte, FALGUIERES Virginie, GODRON Jacques, MONTEIRO Filipe, ROQUES Valérie, GOMEZ Pascal, DIAWARA Kumba, LORIC Christian, ERFAN Josette. Opposition : ROGUE Coline, GAUTHIER Laurence
Commission n° 3 : Population, Citoyenneté, Solidarités	Majorité : NASSE Jean-Claude, COSTA Amandine, SOLIGO Raymond, RIVET Nathalie, GUIBLIN Chantal, DOUTEAU Jean-François, ABBACI Malika, BEGHE Stéphanie, ERFAN Josette, SOUKOUNA Bakary, SERMAGE Marie, ROBIN Patricia. Opposition : AVELLANO Bernadette, COSTES Jean-Michel, PLAS André

2) Désignation des membres du Conseil Municipal qui siègeront à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'EPT 12 « Grand-Orly Seine Bièvre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 7 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, C. ROGUE, J-M. COSTES, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL),

DESIGNE Monsieur Sébastien BENETEAU comme membre titulaire de la CLECT.

DESIGNE Monsieur Christian LORIC comme membre suppléant de la CLECT.

3) Désignation des membres du Conseil Municipal qui siègeront à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 7 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, C. ROGUE, J-M. COSTES, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL),

DESIGNE Monsieur Sébastien BENETEAU comme membre titulaire de la CLECT de la Métropole du Grand Paris.

DESIGNE Monsieur Christian LORIC comme membre suppléant de la CLECT de la Métropole du Grand Paris.

4) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite au renouvellement du Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Les conseillers municipaux ont, à l'appel de leur nom, voté à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne (N) : 33
- Nombre de Bulletins Blancs et Nuls (B) : 0
- Nombre de Suffrages exprimés (E = N-B) : 33
- Quotient électoral (Q = E/5) : 6,6

ONT obtenu :

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges
Liste « Juvisy nous unit »	26	3	6,2	1	4
Liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »	3	0	3	0	0
Liste « Juvisy écologique et solidaire »	4	0	4	1	1

PROCLAME ELUS les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

Membres titulaires :

- Mme Virginie FALGUIERES
- M. Michel PERRIMOND
- M. Raymond SOLIGO
- M. Sébastien BENETEAU
- M. Alain VILLEMEUR

PROCEDE à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Les conseillers municipaux ont, à l'appel de leur nom, voté à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne (N) : 33

- Nombre de Bulletins Blancs et Nuls (B) : 0
- Nombre de Suffrages exprimés (E = N-B) : 33
- Quotient électoral (Q = E/5) : 6,6

ONT obtenu :

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges
Liste « Juvisy nous unit »	26	3	6,2	1	4
Liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »	3	0	3	0	0
Liste « Juvisy écologique et solidaire »	4	0	4	1	1

PROCLAME ELUS les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

Membres suppléants :

- Mme Bénédicte HURIEZ
- Mme Amandine COSTA
- M. Jean-Claude NASSE
- Mme Nathalie RIVET
- Mme Coline ROGUE

5) Adoption du règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Ouverture des Plis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR, 3 CONTRE : L.GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL,

ADOpte le règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Ouverture des Plis, tel qu'annexé à la présente délibération.

6) Délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants : Election des membres de la commission de délégation de service public suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des membres titulaires de la Commission de délégation de service public au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Les conseillers municipaux ont, à l'appel de leur nom, voté à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne (N) : 33
- Nombre de Bulletins Blancs et Nuls (B) : 0
- Nombre de Suffrages exprimés (E = N-B) : 33
- Quotient électoral (Q = E/5) : 6,6

ONT obtenu :

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges
Liste « Juvisy nous unit »	26	3	6,2	1	4
Liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »	3	0	3	0	0
Liste « Juvisy écologique et solidaire »	4	0	4	1	1

PROCLAME ELUS membres titulaires de la commission de délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants :

Membres titulaires :

- Mme Virginie FALGUIERES
- M. Michel PERRIMOND
- Mme Amandine COSTA
- M. Sébastien BENETEAU
- Mme Coline ROGUE

PROCEDE à l'élection des membres suppléants de la Commission de délégation de service public au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Les conseillers municipaux ont, à l'appel de leur nom, voté à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne (N) : 33
- Nombre de Bulletins Blancs et Nuls (B) : 0
- Nombre de Suffrages exprimés (E = N-B) : 33
- Quotient électoral (Q = E/5) : 6,6

ONT obtenu :

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges
Liste « Juvisy nous unit »	26	3	6,2	1	4
Liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »	3	0	3	0	0
Liste « Juvisy écologique et solidaire »	4	0	4	1	1

PROCLAME ELUS membres suppléants de la commission de délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants :

Membres suppléants :

- Mme Bénédicte HURIEZ
- M. Raymond SOLIGO
- M. Jean-Claude NASSE
- Mme Nathalie RIVET
- M. Jean-Michel COSTES

7) **Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour la délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants : adoption du règlement intérieur et élection des membres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (30 POUR, 3 ABSTENTIONS : L.GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL),

ADOpte le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour la délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des 5 membres élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Les conseillers municipaux ont, à l'appel de leur nom, voté à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne (N) : 33
- Nombre de Bulletins Blancs et Nuls (B) : 0
- Nombre de Suffrages exprimés (E = N-B) : 33
- Quotient électoral (Q = E/5) : 6,6

ONT obtenu :

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges
Liste « Juvisy nous unit »	26	3	6,2	1	4
Liste « Juvisy, relevons le défi citoyen »	3	0	3	0	0
Liste « Juvisy écologique et solidaire »	4	0	4	1	1

PROCLAME ELUS membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour la délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants :

- Mme Amandine COSTA
- Mme Malika ABBACI
- M. Michel PERRIMOND
- Mme Nathalie RIVET
- M. Jean-Michel COSTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 7 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, C. ROGUE, J-M. COSTES, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KEHELAL),

DESIGNE les 5 membres des associations locales désignées ci-dessous :

- 2 membres des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP (dont parmi eux, au moins un membre du comité d'usagers du post et périscolaire),
- 1 membre de l'APEI, « Association des Parents d'élèves Indépendants »,
- 1 membre de l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC),
- 1 membre de l'Association Juvisy-Basket.

DIT que, dès que les associations, fédérations et instances concernées auront désigné leurs représentants, ceux-ci seront nommés par arrêté.

8) Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) : Désignation des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

PROCEDE à la désignation des 7 membres élus de la collectivité au sein de la Commission Consultative pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées à la représentation proportionnelle.

DECLARE élus :

Pour la majorité :

- Madame Virginie FALGUIERES
- Monsieur Filipe MONTEIRO
- Monsieur Pascal GOMEZ
- Monsieur Jean-Claude NASSE
- Madame Chantal GUIBLIN

Pour l'opposition :

- Madame Bernadette AVELLANO
- Monsieur André PLAS

AUTORISE le Maire à nommer par arrêté les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées au titre des associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

9) Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les conseils d'écoles maternelles, élémentaires, dans les conseils d'administration du collège Ferdinand Buisson, du lycée Jean Monnet et à l'école privée Saint-Anne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 7 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, C. ROGUE, J-M. COSTES, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL),

PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal dans les conseils d'écoles maternelles, élémentaires, dans les conseils d'administration du collège Ferdinand Buisson, du lycée Jean Monnet et à l'école privée Saint-Anne

SONT ELUS représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles maternelles, élémentaires, dans les conseils d'administration du collège Ferdinand Buisson, du lycée Jean Monnet et à l'école privée Saint-Anne :

- Ecoles maternelles et élémentaires :
 - Antoine Saint-Exupéry Maternelle : Monsieur Raymond SOLIGO
 - Françoise Dolto Maternelle : Madame Chantal GUIBLIN
 - Jean de la Fontaine Maternelle : Madame Amandine COSTA
 - Tomi Ungerer Maternelle : Madame Malika ABBACI
 - Jean Jaurès Maternelle : Madame Kouma DIAWARA
 - Edmond Michelet Elémentaire : Madame Amandine COSTA
 - Jean Jaurès Elémentaire : Madame Kouma DIAWARA
 - Tomi Ungerer Elémentaire : Madame Malika ABBACI
- Collège Ferdinand Buisson :
 - Représentant titulaire : Madame Malika ABBACI
 - Représentant suppléant : Madame Lamia BENSARSA REDA
- Lycée professionnel Jean Monnet :
 - Représentant titulaire : Madame Chantal GUIBLIN
 - Représentant suppléant : Monsieur Raymond SOLIGO
- Ecole privée Saint-Anne
 - Monsieur Raymond SOLIGO

10) Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les syndicats, associations et organismes divers suite au renouvellement du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR ; 4 CONTRE : J-M. COSTES, L. GAUTHIER, A. PLAS, S. KECHELAL ; 3 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, C. ROGUE, B. AVELLANO),

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les syndicats, associations et organismes divers, suite au renouvellement du Conseil Municipal.

PROCLAME élus ainsi qu'il suit les conseillers municipaux siégeant au sein des syndicats, associations et organismes suivants :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Port aux Cerises	1 représentant M. Pascal GOMEZ	/
Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes Paris Métropole	1 représentant M. Jacques GODRON	1 représentant M. Sébastien BENETEAU
Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole	1 représentant M. Jacques GODRON	1 représentant Mme Valérie ROQUES
Société Astronomique de France (SAF)	1 représentant Madame Lamia BENSARSA REDA	/
Association Culture et Jeunesse (ACJ)	3 représentants : - Le Maire membre de droit - Mme Josette ERFAN - M. Jean-Claude NASSE	/
Association Emergence	1 représentant M. Raymond SOLIGO	/
Association Ressources	1 représentant	1 représentant

	M. Jean-Claude NASSE	Mme Chantal GUIBLIN
Association Savinienne de Soins à Domicile (ASSAD)	2 représentants Ville - Mme Amandine COSTA - M. Robin REDA (1 représentant désigné en sus par le CA du CCAS)	/
Association Juvisy-Tillabéri	3 représentants : Le Maire membre de droit - Mme Josette ERFAN - Mme Marie SERMAGE	/
Association Juvisy-Thale	4 représentants Le Maire membre de droit - Mme Josette ERFAN - Mme Marie SERMAGE - Mme Patricia ROBIN	/
Association T7 et Ligne 14	1 représentant Madame Lamia BENSARSA REDA	1 représentant M. Jacques GODRON
Association de Défense des Riverains de l'aéroport Paris-Orly (DRAPO)	1 représentant M. Robin REDA	1 représentant M. Christian LORIC
EHPAD de Charaintru	1 représentant Mme Chantal GUIBLIN	/
GIP FSL Essonne	1 représentant M. Jean-Claude NASSE	1 représentant Mme Chantal GUIBLIN
Mission Locale	1 représentant Mme Marie SERMAGE	1 représentant M. Bakary SOUKOUNA
Correspondant défense	1 représentant M. Raymond SOLIGO	/
CNAS	1 représentant M. Michel PERRIMOND	/

11) Droit à la formation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DIT que chaque élu pourra exercer son droit à la formation dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

PRECISE que la prise en charge des frais de formation s'effectuera sous réserve que l'organisme public ou privé, de quelque nature qu'il soit, dispensant la formation destinée aux élus locaux soit détenteur de l'agrément préalable du Ministère de l'Intérieur.

DIT que les thèmes privilégiés seront :

- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- la gestion locale et notamment sur le budget et les finances locales, la comptabilité budgétaire, la pratique des marchés publics, le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales,
- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion de projet, etc.).

DIT que le montant des dépenses totales de formation sera plafonné à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

PRECISE que les dépenses des élus donnant lieu à remboursement par la collectivité sont les frais de déplacement, les frais de séjour et les frais d'enseignement ainsi que la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

PRECISE que l'exécutif de la collectivité est le seul ordonnateur des dépenses et doit être saisi préalablement à toute action de formation afin d'engager les formalités afférentes entre la ville et l'organisme agréé choisi.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal au chapitre 65.

12) Création de 6 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le domaine du soutien scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (29 POUR, 4 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, C. ROGUE, J-M. COSTES, B. AVELLANO),

CREE 6 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, en application de l'article 3-1° de la loi n° 84-53.

DIT que ces 6 emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de douze mois, pendant une période de dix-huit mois.

DIT que la rémunération de ces 6 agents contractuels sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation territoriale.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Direction de la Vie Locale et des Partenariats

13) Convention déterminant les conditions générales de mise à disposition au profit d'un Etablissement Public Local d'Education d'une ou plusieurs installations sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre le collège Ferdinand Buisson, la Ville de Juvisy-sur-Orge et le Conseil Départemental de l'Essonne pour la mise à disposition des installations sportives de l'Espace Jules Ladoumègue au profit du collège Ferdinand Buisson, annexée à la présente délibération.

DIT que le planning d'occupation du gymnase Ladoumègue par le Collège Ferdinand Buisson est fixé conjointement entre la ville et les représentants du collège chaque année au mois de juin.

DIT que le montant de la contribution forfaitaire annuelle pour l'occupation du gymnase Ladoumègue par le Collège Buisson, est fonction du temps d'utilisation et du volume horaire imparti, et est calculé selon les modalités précisées dans la convention jointe à la présente délibération.

DIT que cette somme sera versée chaque année directement par le département de l'Essonne en deux versements, un en janvier correspondant à 60 % de la contribution, pour la période de janvier à juillet, et l'autre en octobre correspondant à 40% de la contribution, pour la période de septembre à décembre.

DIT que les recettes afférentes sont inscrites au budget de la commune.

Service Education-Jeunesse

14) Gratuité de la Pause méridienne pour les élèves scolarisés dans les écoles primaires publiques de la ville sur la période du 16 mars au 31 mai 2020 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'appliquer la gratuité de la Pause Méridienne sur la période du 16 mars au 31 mai 2020 inclus pour tous les élèves scolarisés dans les écoles primaires publiques de la Ville.

Direction Ressources Humaines, Juridique, Modernisation de l'Action Publique

15) Modification n°3 du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE,

D'approuver les modifications suivantes :

- 1 poste permanent du cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet en 1 poste permanent du cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des adjoints techniques à temps complet - recrutement d'un emploi de menuisier

Grades : Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe

Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des adjoints techniques de la fonction publique territoriale, mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des agents de maîtrise ou des adjoints techniques et le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. La nature des fonctions, la spécificité du poste de menuisier nécessitent un profil adapté en termes de diplôme (CAP, Brevet Professionnel, Bac Professionnel métiers de la menuiserie) et / ou d'expérience professionnelle d'au moins deux ans dans un poste similaire.

- 1 poste permanent du cadre d'emploi des attachés à temps complet de chargé d'étude pour la réfiguration d'un centre social en 1 poste permanent du cadre d'emploi des attachés à temps complet - recrutement d'un emploi de chargé du suivi des dossiers intercommunaux et des relations institutionnelles

Grades : attaché, attaché principal

Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux de la fonction publique territoriale, mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des attachés territoriaux et le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A. La nature des fonctions, la spécificité du poste nécessitent un profil adapté en termes de diplôme (diplôme de niveau I ou II) et / ou d'expérience professionnelle d'au moins deux ans.

D'approuver la création suivante :

- 1 poste permanent du cadre d'emploi des attachés à temps complet - recrutement d'un emploi de chargé des relations aux habitants et à la démocratie participative

Grades : attaché, attaché principal

Ce poste sera pourvu prioritairement par voie statutaire par un agent titulaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux de la fonction publique territoriale, mais il pourra être pourvu sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En effet, il pourra être fait appel, dans ce cadre, à un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable expressément une fois dans la limite d'une durée totale de 2 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La rémunération sera annexée sur la grille indiciaire des attachés territoriaux et le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A. La nature des fonctions, la spécificité du poste nécessitent un profil adapté en termes de diplôme (diplôme de niveau I ou II) et / ou d'expérience professionnelle d'au moins deux ans.

D'arrêter le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	376	287	275.2

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

Cabinet du Maire

16) Motion pour le soutien de l'Etat aux transports franciliens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DEMANDE à l'Etat de ne pas laisser les transports publics franciliens en situation de cessation de paiement et de compenser intégralement les pertes de recettes d'IDFM liées à la crise sanitaire pour éviter que les voyageurs franciliens aient à combler les déficits qui en ont découlé.

ADOPTE cette motion.



La séance est levée à 10h55.



Le Maire

Lamia SENSARSA REDA